

CHAPITRE 7. CARACTÉRISATION ET ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE

Reconnues pour leur potentiel agronomique, les terres de la vallée du Saint-Laurent sont associées, depuis l'époque colonisatrice, à une agriculture dynamique et prospère. Toutefois, l'expansion de l'écoumène québécois au sein de cette région, notamment au sein de la Grande région de Montréal, est venue soustraire de larges portions de ce terreau fertile. Située au sein de cette grande région, la MRC de L'Assomption n'est pas exclue de cette dynamique entre l'urbain et le rural. Cependant, grâce à une gestion rationnelle de ses périmètres urbains et de son territoire, la MRC de L'Assomption détient toujours un vaste territoire agricole où les activités de cette nature s'exercent dynamiquement. Aux fins de ce chapitre, nous expliciterons les caractéristiques inhérentes à notre base territoriale. Suivront, les indicateurs relatifs à l'évolution de la zone agricole de même que les éléments de la typologie des productions agricoles.

7.1 CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE

7.1.1 Les caractéristiques de la base territoriale

Située dans le Québec méridional, la MRC de L'Assomption bénéficie de conditions favorables pour la pratique de l'agriculture. De fait, les périodes de croissance et sans gel sont de l'ordre de 194-201 jours et 110-140 jours respectivement. Conjuguée aux conditions climatiques favorables, la qualité des sols de la MRC concoure au déploiement de l'agriculture. En effet, 70 % de la zone agricole se compose de sols de classes 2 et 3 (MAPAQ, 2002) (carte 7.1). Ces dernières sont d'ailleurs reconnues pour leur fort potentiel agronomique. Si 17 490 ha des sols de la MRC sont de classe 2, 11 490 ha se retrouvent en zone agricole (MAPAQ, 2002). Le profil agronomique métropolitain révèle également que la zone agricole se compose majoritairement (73 %) de sols de classe 1, 2 et 3 (CMM, 2011a).

La base territoriale de la MRC de L'Assomption se singularise également par l'importance et l'étendue homogène de sa zone agricole¹. Représentant 73 % du territoire de la MRC, soit 19 259 ha, la zone agricole demeure un élément prédominant du paysage local (tableau 7.1, carte 7.2). Si 94 % du territoire de Saint-Sulpice demeure à vocation agricole, la ville de L'Assomption et la paroisse de L'Épiphanie possèdent respectivement 46 % et 22 % de la zone agricole de la MRC. La forme urbaine compacte et continue de la MRC n'altère donc pas l'homogénéité de sa zone agricole (MAPAQ, 2002 :p.6). Celle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) occupe, quant à elle, 58 % (220 520 ha) du territoire métropolitain en 2010, dont 94 519 ha se retrouvent au sein de la couronne Nord (CMM, 2010c).

¹ Parce qu'il ne s'applique pas à la réalité de la zone agricole de la MRC de L'Assomption, le concept de secteur viable, tel que défini par les orientations gouvernementales (2001), n'a pas été retenu dans le cadre de cet exercice de caractérisation.

Tableau 7.1 Répartition de la zone agricole au sein du territoire de la MRC de L'Assomption (2012).

Municipalités	Superficie (Km ²)	Zone agricole (ha)	Pourcentage (%) de la municipalité	Pourcentage (%) de la MRC
Charlemagne	2,08	0	0	0
L'Assomption	100,09	8 895	88,9	46,2
L'Épiphanie (p)	55,32	4 197	75,1	21,7
L'Épiphanie (v)	2,46	18	7,2	0,1
Repentigny	68,42	2 682	39,2	13,9
Saint-Sulpice	37,0	3 467	93,7	17,9
MRC de L'Assomption	265,37²	19 259	72,6	100

Source : MAPAQ, 2007 (CPTAQ, 2006).

Depuis la révision de la zone agricole menée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au début de la décennie 1990, la superficie de la zone agricole de la MRC de L'Assomption est demeurée relativement stable. En effet, depuis la révision, 5 ha ont été inclus en zone agricole alors que 124,5 furent soustraits³. Cette tendance à la stabilité s'explique donc, entre autres, par une gestion rationnelle des ressources de notre territoire.

Selon la CMM, une partie du territoire agricole métropolitain serait sous-utilisée en raison d'un morcellement effectué sur lesdites terres avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole* en 1978 (CMM, 2008b). Détenues par de multiples propriétaires, ces terres peuvent difficilement être remises en culture. Conséquemment, des mécanismes de remembrement deviennent nécessaires. La zone agricole de notre MRC est très peu affectée par un tel morcellement, ou même par la présence de grandes superficies en friche.

² Inclus la superficie du territoire non organisé aquatique.

³ Les hectares exclus de la zone agricole se répartissent comme suit :

- 20 ha à Repentigny (fins de services publics, dont des étangs aérés et une tour de télécommunication) – CPTAQ, dossier # 254642;
- 17 ha à L'Assomption (fins d'agrandissement d'un parc industriel et d'un parc agro-industriel) – CPTAQ, dossiers # 314809 et 333942;
- 6 ha à L'Épiphanie ville (fins résidentielles) – CPTAQ, dossier # 330703;
- 13,2 ha à L'Assomption (fins industrielles) – changement de statut d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles à un statut d'exclusion de la zone agricole permanente - CPTAQ, dossier # 348405;
- 60,1 ha à L'Assomption (fins résidentielles). Cette exclusion comprend un changement de statut d'une autorisation à des fins autres qu'agricoles (dossier # 181156 de la CPTAQ pour lequel une autorisation à des fins résidentielles a été accordée le 7 octobre 1991 pour une superficie de 18 hectares) à un statut d'exclusion de la zone agricole permanente. Également exclue, une lanrière résidentielle densément construite le long du chemin du Golf (superficie de 39 hectares) ainsi qu'une superficie résiduelle de 3 hectares attenante à l'autorisation # 181156 - CPTAQ, dossier # 348405;
- 7,2 hectares à L'Assomption (fins commerciales et publiques) - CPTAQ, dossier # 348405.

7.1.2 Les éléments non agricoles en zone agricole

Même si la zone agricole de la MRC présente un caractère d'ensemble homogène et dynamique, il subsiste néanmoins une relative hétérogénéité à l'intérieur de celle-ci. De nature non agricole, ces éléments concernent les composantes naturelles de la zone agricole, des contraintes de nature physique, des usages non agricoles situés en zone agricole (autorisations de la CPTAQ) ainsi que des usages non agricoles protégés par droits acquis. Ces divers éléments sont d'ailleurs présentés aux cartes 7.3 à 7.14.

Les composantes naturelles de la zone agricole (carte 7.3)

Les milieux humides et les massifs forestiers que l'on retrouve en zone agricole constituent les principales composantes naturelles de notre territoire agricole. Les modalités relatives à ces derniers (caractéristiques, localisation, superficie, etc.) sont explicitées au sein des sections 8.2 (*Les milieux humides de notre territoire*) et 8.3 (*Le couvert forestier*) respectivement du chapitre 8. Globalement, ces éléments occupent une superficie relativement modeste au sein de la zone agricole décrétée, soit 17 %.

Les contraintes du territoire agricole de nature physique

Certains sols organiques (classes 2 et 3) de notre MRC demeurent impropres à l'agriculture. C'est notamment le cas de terrains situés à Repentigny (secteur Le Gardeur) au nord du gazoduc. La présence d'une ancienne piste de course automobile (piste en asphalte, débris, murs de ciment, etc.) et de monticules pierreux d'une hauteur variant entre 4 et 5 mètres constituent la source de ces contraintes. Ces monticules – résultat du passage des glaciers – ne sont donc pas cultivés en raison de leur pente et des nombreux tills présents (carte 7.4). Sur le territoire de L'Assomption, notons la présence, en zone agricole, d'un terrain contaminé mais restauré (carte 7.5), ainsi que d'une sablière désaffectée mais contaminée (carte 7.6). De par leur nature, ces sites représentent également des contraintes au déploiement de l'agriculture.

Autorisations de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ)

La présence de certains usages en zone agricole peut limiter, de façon relative, le déploiement ou la consolidation des activités agricoles. Pour cette raison, il y a lieu d'harmoniser, par le biais de ces autorisations, la cohabitation de certains usages non agricoles en zone verte. Le tableau 7.2 synthétise les modalités relatives à ces autorisations (voir les cartes 7.7 à 7.9 et 7.14 pour la localisation des autorisations). Ces dernières concernent essentiellement des superficies relativement vastes ou destinées à des fins d'utilités publiques (étangs aérés, parcs municipaux et école secondaire). Ces autorisations font l'objet d'affectations spécifiques en respect des autorisations émises par la CPTAQ. À titre d'exemple, nous retrouvons une bande de terrains le long du chemin de la Presqu'île à L'Assomption qui ne peut être cultivée puisqu'elle a été utilisée dans le passé par les Arsenaux canadiens aux fins d'entreposage d'explosifs et de munitions. Sur ces terrains, nous retrouvons des fondations de bâtiments, des conduites d'aqueduc enfouies et des chemins en gravier. La présence de ces infrastructures exigerait des déboursés imposants pour

les agriculteurs qui désireraient mettre en valeur ces terres agricoles. La CPTAQ a donc déjà autorisé l'implantation de deux terrains de golf de part et d'autre du chemin de la Presqu'Île sur une grande partie de ces terrains (décisions 217995 et 254300).

Tableau 7.2 Autorisations de la CPTAQ pour lesquelles le schéma d'aménagement et de développement révisé prévoit des affectations spécifiques respectant les conditions des décisions émises par la CPTAQ.

Municipalité	Décision #	Date de la décision	# carte	Conditions
L'Assomption	217995, 254300, 306187 et 335530	4 mai 1995, 29 avril 1998, 15 octobre 1998 et 2 juillet 2004	7.7	À des fins de terrains de golf (2)
L'Assomption	214761 à 214766 et 232468 76365	4 juillet 1996, 5 février 1996 et 27 février 1996 (rectification)	7.8	À des fins de parc municipal et implantation d'une école secondaire
L'Assomption	040469, 064357, 082786 et 173398	29 octobre 1981, 29 septembre 1983, 25 février 1985 et 19 novembre 1990	7.9	À des fins résidentielles
Saint-Sulpice	165160	13 février 1990	7.14	Pour l'implantation d'étangs aérés

Les usages non agricoles en zone agricole associés à des droits acquis

Les usages non agricoles établis en zone agricole avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (1978) bénéficient de droits acquis. Ces derniers sont régis par la CPTAQ et les municipalités. Les cartes 7.10 à 7.13 localisent d'ailleurs ces principaux usages. Il s'agit essentiellement d'établissements industriels (Iplex et Métro Canada Logistique), d'un terrain de golf et d'un boisé à vocation récréative surnommé le « boisé des Scouts » et utilisé à des fins de loisirs et d'interprétation de la nature. L'état actuel de ce boisé se prête toujours au développement de type récréatif. Ces usages protégés par droits acquis sont localisés à L'Assomption. Une affectation spécifique est d'ailleurs attribuée par la municipalité à l'égard des secteurs bénéficiant de tels droits.

7.1.3 Les îlots déstructurés de la zone agricole

La zone agricole de la MRC se caractérise principalement par son dynamisme, son homogénéité et la prédominance des sols de bonne qualité. Toutefois, l'addition, au fil du temps, d'usages non agricoles est venue déstructurer certaines portions de cette zone.

Afin de planifier la fonction résidentielle de sa zone agricole dans un cadre d'ensemble et une perspective à long terme, la MRC a procédé, en 2011 et 2020, à des demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA (demande portant sur des îlots déstructurés). Une demande

à portée collective permet aux instances municipales de gérer l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles au sein des îlots reconnus, entre autres, par la CPTAQ et l'UPA.

Les îlots déstructurés ont été déterminés sur la base des critères figurant au sein de l'encart suivant.

Critères sous-jacents à la délimitation des îlots déstructurés

- *Prédominance d'activités non agricoles;*
- *Les îlots déstructurés ne peuvent inclure un terrain utilisé à des fins agricoles;*
- *Présence, à l'intérieur des îlots déstructurés, de quelques terrains en friche avec des contraintes majeures pour l'agriculture (gravier, fondations, débris de ciment ou d'autres types, topographie accidentée, etc.);*
- *La faible superficie des îlots rend impossible la pratique de l'agriculture, eu égard à l'utilisation de la machinerie moderne;*
- *Les îlots peuvent être enclavés entre une route et un obstacle physique (escarpement, cours d'eau, etc.);*
- *Leur structure foncière demeure très morcelée;*
- *Les îlots déstructurés doivent être adjacents à une rue publique ou privée en date du 02 mai 2001.*

À terme, ces exercices auront permis d'identifier 48 îlots répartis dans le territoire de Repentigny (4), Saint Sulpice (5), L'Épiphanie (13) et L'Assomption (26), et ce, pour une superficie totale de 427 hectares, soit 2,2 % de notre zone agricole (voir tableau 7.3).

Tableau 7.3 Répartition municipale des îlots déstructurés de la zone agricole de la MRC de L'Assomption (2011).

Municipalité	Îlots déstructurés (#)
Ville de L'Assomption	1 à 25 et 46
Ville de L'Épiphanie	26 à 32 et 40 à 45
Ville de Repentigny	33 à 36
Paroisse de Saint-Sulpice	37 à 39 et 47 à 48

La section 4 du chapitre 6 du document complémentaire présente les modalités relatives aux îlots déstructurés de notre zone agricole alors que la délimitation géographique des îlots se retrouve à l'annexe A-1 du SADR.

7.2 ÉVOLUTION DE LA ZONE AGRICOLE⁴

Afin de connaître les modalités de l'évolution de la zone agricole et de son dynamisme, divers indicateurs territoriaux peuvent être mis à contribution. Les paragraphes qui suivent explicitent ces derniers.

7.2.1 Le nombre d'exploitations agricoles

Si le nombre d'exploitations est demeuré stable entre 1995 et 1997 pour la MRC de L'Assomption, il a cependant régressé depuis (tableau 7.4). En effet, on enregistre une perte de 14 % du nombre d'entreprises agricoles pour la période 1995-2010, comparativement à une baisse de 24 % pour l'ensemble de la région de Lanaudière. Ce recul dénote toutefois une tendance que l'on observe à l'échelle de la CMM. Entre les années 1996-2006, le nombre d'exploitations de la CMM a régressé de 19 % (CMM, 2010c). Le manque de relève, l'industrialisation de l'agriculture et l'agrandissement des entreprises existantes (vente et acquisition entre propriétaires) seraient les principales causes de cette diminution.

Tableau 7.4 *Variation du nombre d'exploitations agricoles pour la région de Lanaudière entre 1995 et 2010.*

MRC de Lanaudière	Exploitations (n)				Variation (%) 1995-2010
	1995	1997	2004	2010	
D'Autray	549	493	456	434	-21
Joliette	342	298	247	231	-32
L'Assomption	191	197	172	164	-14
Les Moulins	133	123	103	94	-29
Matawinie	259	217	193	198	-24
Montcalm	586	535	472	452	-23
Lanaudière	2 060	1 863	1 643	1 573	-24

Source : MAPAQ, 2002 et 2007 et CPTAQ, 2010.

⁴ Les données du MAPAQ de 1995 et 1997 (fiches d'enregistrement) ont été mises à jour le 17 janvier 2000 et celles de 2004, le 12 janvier 2006.

7.2.2 La superficie exploitée de la zone agricole et la superficie moyenne par entreprise

La superficie exploitée de la zone agricole correspond à « la superficie occupée par les entreprises agricoles, qu'elle soit louée ou possédée. Ceci inclut tous les espaces de la ferme (bâtiments, résidence, cultures, pâturages, chemins de ferme, boisés, cours d'eau, etc. » (MAPAQ, 2006 : p.2). À l'exception des MRC de Montcalm et de Matawinie, l'ensemble des MRC de la région de Lanaudière présente une augmentation de la superficie exploitée de la zone agricole (voir tableau 7.5)⁵. Nous pouvons également noter une majoration des superficies moyennes exploitées à l'échelle des entreprises agricoles, c'est notamment le cas de la MRC de L'Assomption qui affiche un taux de variation similaire à la moyenne régionale entre 1995 et 2010. Au sein de la couronne Nord, les exploitations agricoles de la MRC de L'Assomption possèdent, en moyenne, une superficie de terres supérieure à celle des exploitations des MRC de Thérèse-de-Blainville (73,0 ha), de Mirabel (80,4 ha), de Deux-Montagnes (40,5 ha) et Les Moulins (85,0 ha) (CPTAQ, 2010). Ainsi, bien que le nombre de fermes tende à diminuer, les superficies exploitées croissent. Ce constat peut donc nous laisser croire que les entreprises agricoles tendent vers une consolidation / expansion de leurs activités. L'évolution du revenu moyen des entreprises et du taux de location peut être révélatrice en ce sens.

Tableau 7.5 Variation de la superficie exploitée de la zone agricole à l'échelle de la région de Lanaudière entre 1997 et 2010.

MRC de la région de Lanaudière	Superficie exploitée de la zone agricole (ha)				Superficie exploitée moyenne par exploitation (ha)			
	1997	2004	2010	Variation (%) 1997-2010	1997	2004	2010	Variation (%) 1997-2010
D'Autray	44 877	48 851	47 315	5,4	91	107	109	19,8
Joliette	22 250	24 275	23 504	5,6	75	98	95	26,7
L'Assomption	14 124	15 221	14 362	1,7	72	88	88	22,2
Les Moulins	6 977	8 884	8 010	14,8	57	86	85	49,1
Matawinie	13 187	14 176	12 670	-3,9	61	73	64	4,9
Montcalm	38 261	37 113	35 138	-8,2	72	79	78	8,3
Lanaudière	139 676	148 520	141 000	0,9	75	90	90	20,0

Source : MAPAQ, 2002 et 2007 et CPTAQ, 2010.

⁵ Nous devons toutefois préciser qu'une légère différence subsiste au niveau de la méthodologie de calcul des superficies agricoles exploitées entre 1997 et 2004. En effet, les données de 2004 représentent les superficies exploitées par les entreprises agricoles à l'intérieur de la MRC de L'Assomption, alors que celles de 1997 incluent l'ensemble des superficies exploitées par les entreprises, peu importe la localisation des terres.

7.2.3 Le taux d'occupation de la zone agricole

Le taux d'occupation de la zone agricole permet de « déterminer l'espace utilisé par les entreprises agricoles et d'estimer l'ampleur des usages non agricoles présents en zone agricole » (MAPAQ, 2006 : p.2). Il s'agit principalement d'un indicateur du dynamisme agricole.

Le taux d'occupation de la zone agricole de la MRC de L'Assomption (74 %) semble confirmer le dynamisme de ses activités (tableau 7.6). Possédant l'un des taux les plus élevés au sein des MRC de Lanaudière – elle occupe le second rang derrière la MRC de Montcalm – son évolution de 13,8 %, entre 1995 et 2010, ne fait que confirmer le maintien du dynamisme agricole de la MRC. De par cette progression, nous pouvons affirmer que les usages non agricoles en zone verte ont été gérés de façon rationnelle, puisque l'on ne peut prétendre que ces derniers ont consommé davantage d'espaces au sein de la zone agricole permanente au cours de cette période. La performance de la MRC se démarque également à l'échelle de la couronne Nord métropolitaine. Elle détient, tout comme la MRC de Deux-Montagnes, le taux d'occupation le plus élevé, devant ainsi les MRC de Mirabel (70 %), de Thérèse-de-Blainville (66 %) et Les Moulins (56 %) (CPTAQ, 2010). À l'échelle du Québec, le taux d'occupation de la zone agricole est de 54 % en 2010 (CPTAQ, 2010).

Tableau 7.6 Variation du taux d'occupation de la zone agricole des MRC de Lanaudière (1995-2010).

MRC de la région de Lanaudière	Taux d'occupation de la zone agricole (%)				Variation du taux d'occupation entre 1995 et 2010 (%)
	1995	1997	2004	2010	
D'Autray	62	61	65	64	3,2
Joliette	70	68	73	71	1,4
L'Assomption	65	72	77	74	13,8
Les Moulins	55	48	61	56	1,8
Matawinie	70	61	65	58	-17,1
Montcalm	87	86	83	79	-9,2
Lanaudière	69	68	71	68	-1,4

Source : MAPAQ, 2002 et 2007 et CPTAQ, 2010.

En raison de la dégradation de la qualité de l'eau du bassin-versant de la rivière L'Assomption, il importe de souligner que les municipalités de la MRC de L'Assomption figurent à l'annexe II (L'Épiphanie paroisse) et à l'annexe III (L'Assomption, L'Épiphanie ville, Repentigny, Charlemagne et Saint-Sulpice) du *Règlement sur les exploitations agricoles (c. Q-2, r. 11.1)*. De ce fait, les surfaces vouées à la culture des végétaux ne peuvent être augmentées par rapport à celles observées durant la saison de l'année 2004, et ce, conformément à l'article 50.3 dudit règlement. En dépit de la nécessité de telles mesures environnementales, la zone agricole de la MRC peut subir un relatif contexte de rareté des terres cultivables et accessibles aux agriculteurs.

7.2.4 La portion cultivée des fermes et la location des terres agricoles

Si le taux d'occupation fournit des indications sur le dynamisme agricole, la portion cultivée des fermes caractérise plus particulièrement l'intensité de la pratique agricole. Cette dernière est obtenue en divisant « la superficie totale occupée par les fermes par les superficies cultivées par les entreprises agricoles » (MAPAQ, 2006 : p.2). En plus de qualifier l'intensité de l'agriculture, cet indicateur constitue une donnée directe des superficies boisée et non cultivée des fermes, ce qui nous permet également de corroborer le fort potentiel agricole des sols de la MRC. L'évolution des superficies cultivées correspond également à la tendance que l'on observe au niveau de la consolidation du dynamisme agricole (taux d'occupation). Les données agricoles de Statistique Canada (1996 et 2006) révèlent que les superficies cultivées par les entreprises agricoles de la MRC seraient passées de 10 856 ha à 11 552 ha durant cette période. À l'échelle de Lanaudière, ces superficies ont progressé de 100 670 ha à 108 896 ha⁶.

Selon le MAPAQ, un taux supérieur à 80 % « témoigne d'une agriculture très intensive qui occupe une place dominante dans le paysage rural d'une région » (MAPAQ, 2006 : p.2). En 2007, au sein de la région lanauoise, la MRC de L'Assomption dispose du taux le plus élevé. En plus d'être dynamique, l'agriculture de la MRC se pratique de façon intensive, ce qui peut nous laisser croire que les superficies non cultivées demeurent très faibles au sein de l'espace agricole. En ce sens, le MAPAQ précise que « les fermes de la CMM possèdent beaucoup moins de terres boisées et de pâturages » que le reste du Québec (MAPAQ, 2006).

Tableau 7.7 La portion cultivée des fermes (2004 et 2007) et la location des terres agricoles des MRC de Lanaudière (2004).

MRC de la région de Lanaudière	2004			2007			2004		
	Superficie occupée par les fermes (ha)	Superficie cultivée (ha)	Portion cultivée des fermes (%)	Superficie occupée par les fermes (ha)	Superficie cultivée (ha)	Portion cultivée des fermes (%)	Superficie louée (ha)	Taux de location (%)	Cultures sous location (%)
D'Autray	48 851	37 807	77,4	47319	38072	80,5	19 279	39,5	51,0
Joliette	24 275	19 158	78,9	23519	19782	84,1	8 159	33,6	42,6
L'Assomption	15 221	12 677	83,3	14 358	12 430	86,6	6 361	41,8	50,2
Les Moulins	8 884	6 938	78,1	8007	6533	81,6	3 479	39,2	50,1
Matawinie	14 176	7 823	55,2	12670	8046	63,5	5 400	38,1	69,0
Montcalm	37 113	29 571	79,7	35141	30161	85,8	12 197	32,9	41,2
Lanaudière	148 520	113 976	76,7	141 014	115 024	81,6	54 875	36,9	48,1

Source : MAPAQ, 2007

En 2004, la portion cultivée des fermes de la MRC de L'Assomption (83 %) se distingue au sein de la couronne Nord. Ce taux demeure supérieur à celui des MRC de Thérèse-de-Blainville (69 %), de Deux-Montagnes (71 %), de Mirabel (81 %) et Les Moulins (78 %) (MAPAQ, 2007).

⁶ Le calcul de Statistique Canada exclut les superficies cultivées à l'intérieur de la MRC de L'Assomption réalisées par des entreprises agricoles situées à l'extérieur du territoire et inversement, inclus les superficies cultivées par les entreprises de la MRC, peu importe la localisation des terres.

Le taux de location⁷ et la proportion des cultures sous location tendent à fournir un indice de la portion des terres agricoles qui ne serait pas directement sous le contrôle des agriculteurs. En 1997, le taux de location de la MRC de L'Assomption, soit 34,1 % de la zone agricole exploitée, plaçait cette dernière au premier rang des MRC de la région de Lanaudière. Avec un taux de 41,8 %, la MRC de L'Assomption occupe toujours le premier rang en 2004. Ainsi, elle devance la moyenne lanauoise (36,9 %), métropolitaine (37,0 %) et provinciale (27,0 %) (MAPAQ, 2006).

La proportion des cultures sous location reflète la même tendance. Avec 50,2 % des cultures sous location, la MRC affiche un taux supérieur à la moyenne lanauoise (48,1 %), métropolitaine (45,0 %) et provinciale (45,4 %) (MAPAQ, 2006 et 2007).

La localisation métropolitaine de la MRC pourrait expliquer en partie la valeur élevée de son taux de location. Selon le MAPAQ, « les entreprises agricoles situées sur le territoire de la CMM doivent souvent louer des terres possédées par des non agriculteurs afin d'obtenir les superficies nécessaires à leurs entreprises » (MAPAQ, 2006 : p.3). Plus précisément, l'effet de la spéculation foncière en marge des périmètres d'urbanisation et la baisse plus accélérée du nombre de fermes au sein de la CMM, par comparaison à la situation provinciale, sont des hypothèses pour expliquer ces résultats (MAPAQ, 2006). Une analyse plus raffinée est toutefois nécessaire avant d'établir un lien direct entre les terres en location et la propriété de non agriculteurs de ces terres. Le MAPAQ croit également que la location des terres peut affecter à la baisse les investissements agricoles ainsi que les retombées économiques locales de l'agriculture (MAPAQ, 2002). On pourrait même attribuer à un taux de location élevé une certaine « fragilité imperceptible » du milieu agricole et de son dynamisme (MAPAQ, 2002 : p.11). Toutefois, il semble que « dans certaines portions de la CMM une partie significative des terres déclarées louées » serait détenue en propriété par les agriculteurs (MAPAQ, 2006 : p.4). Ce phénomène serait attribuable à une complexification de la structure des entreprises agricoles dans le but de consolider leurs activités (MAPAQ, 2006). Le maintien du dynamisme agricole de la MRC de L'Assomption tend ainsi à conforter cette thèse. Ces quelques éléments permettent donc de cerner davantage les modalités qui façonnent le visage de l'agriculture de la MRC. Somme toute, il est plausible de croire que de nombreux agriculteurs à la retraite préfèrent demeurer propriétaire de leurs terres faute, le cas échéant, de relève. Ainsi, la location des terres agricoles devient une opportunité intéressante pour les agriculteurs à la retraite. L'augmentation des surfaces cultivables, par le biais de la location, s'inscrit donc dans une logique de rentabilisation des investissements agricoles et de sauvegarde du patrimoine familial agricole. Au cours des prochaines années cette problématique pourrait toutefois s'accroître.

Les récentes données de Statistique Canada sur l'agriculture démontrent que l'âge moyen des exploitants est passé de 48,2 ans (1991) à 51,8 ans (2006) à l'échelle de la CMM, comparativement à 44,3 ans et 49,3 ans au cours de la même période au Québec. Pour la MRC de L'Assomption,

⁷ À l'égard du taux de location, nous devons toutefois spécifier que cet indicateur est influencé par le fractionnement des entreprises agricoles en entités légales. Ainsi, une portion du taux de location serait directement attribuable à la location de terres agricoles entre des entreprises appartenant à un même individu ou actionnaire.

l'âge moyen des exploitants est de 54,1 ans en 2007, soit un âge moyen comparable à celui de la région de Lanaudière (54,8 ans) et de la couronne Nord métropolitaine (55 ans)⁸.

7.3 TYPOLOGIE ET ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

En raison de sa situation géographique, en périphérie de la région métropolitaine, l'agriculture de la MRC de L'Assomption présente davantage les caractéristiques d'une agriculture périurbaine que celles qui qualifient généralement la région de Lanaudière. En effet, les aspects reliés à l'occupation de la zone et à l'intensité des pratiques agricoles ainsi qu'à la location des terres, font état de l'effet de la dynamique urbaine. Ainsi, comme nous pourrions le constater dans les lignes qui suivent, la typologie et l'évolution des productions agricoles semblent suivre les mêmes tendances.

7.3.1 Les productions végétales

À l'instar de la situation qui prévaut à l'échelle de la CMM, le paysage économique agricole de la MRC de L'Assomption est dominé par les productions végétales. En 2004, si 73 % des entreprises agricoles œuvrent principalement dans le domaine des productions végétales au sein de la CMM, cette proportion représente environ 60 % pour la MRC de L'Assomption⁹ (MAPAQ, 2007). Avec ce résultat, la MRC se classe au premier rang des MRC de Lanaudière en matière de prédominance des activités agricoles liées aux productions végétales. Seule la MRC Les Moulins obtient un résultat similaire à celui de la MRC de L'Assomption, soit 55 %. Ces deux MRC présentent d'ailleurs des similarités au niveau de leur localisation métropolitaine et conséquemment, des effets inhérents à cette dynamique sur le monde agricole. Au niveau de la province, il est intéressant de noter que nous observons la situation inverse. En effet, 70 % des revenus agricoles proviennent des productions animales.

Le tableau 7.8 présente l'évolution des principales productions végétales de la MRC au cours de la période 1995-2007.

⁸ Données transmises par la direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2011).

⁹ Cette proportion a été obtenue en fonction du nombre de fermes œuvrant dans les productions végétales (1^{er} revenu déclaré) sur le nombre total de fermes (données du MAPAQ, 2007).

Tableau 7.8 Évolution de la superficie cultivée (ha) des principales productions végétales de la MRC de L'Assomption entre 1995 et 2007.

Production	Superficie (ha)		
	1995-1997	2004	2007
Céréales et oléagineux	6 204,0	8 400,0	8 533,0
Fourrages et pâturages	4 378,0	2 955,0	2 598,0
Légumes	995,0	1 049,0	1 040,0
Fruits	27,0	65,0	49,0
Horticulture ornementale (champ)	11,2	34,0	31,0
Horticulture ornementale (conteneur)	2,4	5,0	6,0
Cultures abritées	2,8	5,0	5,8
Acériculture	-	-	164

Source : MAPAQ, 2002, 2007 et 2011.

De façon générale, l'ensemble des productions, à l'exception des fourrages et des pâturages, démontre une croissance et / ou stabilité sur le plan des hectares cultivés. De façon générale, la culture des légumes a progressé de façon importante au sein de la région de Lanaudière depuis le remplacement de la culture du tabac en 2004. Malgré que la couronne Nord métropolitaine accapare 64 % des fourrages et des pâturages de la CMM, il semble que la propension de ce type de production ne corresponde pas à la réalité de la MRC de L'Assomption. En effet, au cours de la période 1995 - 2007, la MRC a connu une baisse de 40,7 % du nombre d'hectares utilisés à des fins de fourrages et pâturages. À priori, la baisse prononcée du nombre de fermes laitières au sein de la MRC de L'Assomption durant la période 1995-2007 semble directement liée à ce résultat. De fait, 63 fermes laitières étaient présentes sur le territoire en 1995 alors que ce nombre est de 30 en 2007. En dépit de ces statistiques, il semble que les pratiques de gestion des cheptels comptent pour beaucoup. Les animaux sont de plus en plus maintenus librement dans des bâtiments et non plus mis en pâturages. Les sols servant anciennement au pâturage sont désormais utilisés pour le fourrage ou la culture céréalière.

Si l'on tient compte de l'importance des revenus générés par les différentes productions végétales au sein de la MRC (tableau 7.9), nous pouvons constater que les légumes, les céréales, les cultures abritées et l'horticulture ornementale demeurent celles qui génèrent le plus de revenus parmi les productions végétales. Les revenus liés aux productions végétales accaparent 71 % des revenus agricoles de la CMM alors que cette proportion est de 67 % pour la MRC en 2004 (MAPAQ, 2006 et 2007). Cette proportion dépasse largement la moyenne lanauoise, soit 38,5 %, ce qui positionne davantage l'agriculture de la MRC parmi les caractéristiques dominantes de la CMM, c'est-à-dire une agriculture périurbaine. Les productions végétales de la MRC de L'Assomption représentent 9,5 % des revenus issus des productions végétales de la région de Lanaudière en 2004 (MAPAQ, 2007). La propension des revenus issus des productions végétales sur les revenus totaux (2004) demeure généralement élevée du côté des MRC de la couronne Nord : Les Moulins (82 %); Deux-Montagnes (87 %); Thérèse-de-Blainville (70 %) et Mirabel (47 %) (MAPAQ, 2011).

Tableau 7.9 Classification des productions végétales de la MRC de L'Assomption en fonction des revenus générés et pourcentage (2004).

Types de production végétale	Revenus générés en 2004 (\$)	Pourcentage (%)
Légumes	7 518 810	41,3
Céréales	5 620 400	30,9
Cultures abritées	1 800 500	9,9
Horticulture ornementale	1 345 151	7,4
Autres productions végétales	1 029 670	5,7
Fourrages	489 650	2,7
Fruits	340 330	1,9
Acériculture	47 005	0,3
Revenus totaux	18 191 516	100

Source : MAPAQ, 2007

À l'échelle de la communauté métropolitaine, les revenus issus des productions végétales proviennent principalement de l'horticulture et des grandes cultures avec respectivement, 73 % et 24 % des revenus totaux générés en 2004 (CMM, 2010c).

7.3.2 Les productions animales

À l'échelle métropolitaine, les cheptels ont connu des variations importantes entre les années 2000 et 2004. Ainsi, le cheptel des vaches de boucherie, des bouvillons de finition et des brebis ont connu des baisses importantes. Le coût élevé des terres et la crise causée par l'encéphalopathie spongiforme bovine semblent expliquer les pertes encourues chez les productions bovines (MAPAQ, 2006). Du côté de la production laitière métropolitaine, les MRC Les Moulins et L'Assomption ont connu « les baisses relatives les plus fortes » en terme de quota laitier pour l'intervalle 2000 - 2004 (MAPAQ, 2006 : p.8). À cet égard, le MAPAQ (2002) précise que la dimension plus petite des fermes de la MRC de L'Assomption, leur productivité moindre, lorsque l'on compare à l'échelle de Lanaudière, la moyenne d'âge plus élevée des producteurs, la problématique associée à la relève agricole ainsi que la hausse importante du prix des quotas laitiers, sont autant de facteurs à considérer pour la compréhension de ces pertes. Les tendances que l'on observe à l'échelle de la CMM, au niveau des productions agricoles, semblent donc caractériser davantage les MRC les plus urbaines de la région de Lanaudière. Ainsi, outre les pressions urbaines, la combinaison de divers facteurs de nature structurelle et économique a probablement précipité l'évolution des productions animales au sein de la MRC.

En 2004, les unités animales totales de la MRC de L'Assomption représentent 4,7 % des effectifs totaux de Lanaudière. À titre de comparaison, la MRC Les Moulins possède 1,6 % des unités animales de Lanaudière alors que les MRC de D'Autray, de Joliette, de la Matawinie et de Montcalm présentent des proportions de 27,7 %, 13,2 %, 18,2 % et 33,9 % respectivement. Ces résultats démontrent ainsi la prédominance des productions végétales pour les MRC de L'Assomption et Les Moulins.

Le tableau qui suit dénombre (nombre de têtes) les productions animales du territoire de la MRC de L'Assomption en 2007. Malgré une prédominance des productions végétales sur notre territoire, notons toutefois une relative variété des productions présentes.

Tableau 7.10 Classification des productions animales de la MRC de L'Assomption selon le nombre de têtes (2007).

Catégories de production animale	Nombre de têtes
Bovin laitier	1 112
Bovin de boucherie (vache-veau, finition, veaux lourds)	1 231
Porc	9 300 porcs et 39 truies
Poulet	30 gros poulets 174 100 poulets à griller 27 825 poules pondeuses
Dindon	25
Ovin	250 brebis de boucherie 74 agneaux de lait 124 agneaux légers 100 agneaux lourds
Chevaux	491
Chèvres	16
Apiculture-abeilles	71 ruches / 3 700 Kg de miel

Source : MAPAQ, 2011

En 2004, les revenus générés par les productions animales représentent 33 % des revenus totaux agricoles de la MRC, comparativement à 29 % des revenus pour l'ensemble de la CMM (CMM, 2010c). Les productions laitière et avicole (volailles) étant celles qui génèrent le plus de revenus à l'échelle de la MRC (tableau 7.11) (MAPAQ, 2007). Ce classement diffère quelque peu de celui de 1995-1997, puisque la production laitière, le porc à l'engraissement et les poulets à griller figuraient en tête de liste. Le glissement de la production porcine au quatrième rang en 2004 s'explique par la vente d'importantes entreprises de ce type de production au sein de la MRC. Au niveau de la communauté métropolitaine en 2004, les revenus proviennent essentiellement de la production laitière (52 %), des bovins de boucherie (16 %) et de la volaille (12 %). Suivent la production porcine (9 %), les autres productions (9 %) et les chevaux (2 %) (CMM, 2010c).

Tableau 7.11 Classification des productions animales de la MRC de L'Assomption en fonction des revenus générés et pourcentage (2004).

Types de production animale	Revenus générés en 2004 (\$)	Pourcentage (%)
Bovins laitiers	6 769 510	74,9
Volailles	1 033 420	11,4
Bovins de boucherie	522 050	5,8
Porcs	487 440	5,4
Autres	106 608	1,2
Chevaux	87 416	1,0
Ovins	31 524	0,3
Revenus totaux	9 037 968	100

Source : MAPAQ, 2007

Dans l'ensemble, le classement des revenus agricoles par ordre d'importance économique témoigne d'une évolution marquée au cours des dernières années. En 1995-1997, les productions laitière, céréalière, de légumes frais, porcine et avicole occupent les premières positions. Si trois productions sur cinq étaient d'origine animale en 1995-1997, une seule se retrouve parmi le classement en 2004. En effet, ce sont les productions maraîchère, laitière, céréalière, de cultures abritées et d'horticulture ornementale qui figurent désormais en tête de liste.

Comme nous l'avons mentionné auparavant, l'évolution des productions végétales au sein de la MRC démontre que ces dernières occupent une part largement majoritaire sur le plan économique et spatial. Cette situation prévaut également à l'échelle de la CMM, puisque cette dernière rafle « 31 % des entreprises de cultures abritées, 22 % des entreprises productrices de fruits, 19 % des entreprises productrices de légumes [...] et 14 % des entreprises en horticulture ornementale du Québec » (MAPAQ, 2006 : p.6).

7.3.3 Revenus agricoles totaux, pourcentage du nombre de producteurs, revenus moyens par entreprise, revenus à l'hectare cultivé et le capital agricole

De façon générale, on s'attend à ce que le pourcentage des revenus agricoles déclarés affiche un résultat similaire, voire équivalent, à la proportion du nombre de producteurs d'une MRC à l'égard d'une région. Les données de 1995 - 1997 et 2004 (voir tableau 7.12) démontrent que les proportions sont demeurées relativement stables. Selon ces dernières, la MRC de L'Assomption accueillerait davantage les productions moins rentables et de plus petites dimensions (MAPAQ, 2002), puisque la proportion des revenus totaux se trouve inférieure à celle du nombre de producteurs. Même si le revenu moyen par entreprise affiche une progression de 76 % pour l'intervalle 1995 - 2004, il demeure néanmoins inférieur à la moyenne lanadoise (297 165 \$), métropolitaine (217 000 \$) et provinciale (236 000 \$) pour l'année 2004 (MAPAQ, 2002 et 2007).

Tableau 7.12 Variation des revenus et du nombre de producteurs agricoles de la MRC de L'Assomption entre 1995 et 2004.

Revenus totaux (MA \$) et (%) régional		Pourcentage (%) régional du nombre de producteurs		Revenu moyen par entreprise (\$)	
1995-1997	2004	1995-1997	2004	1995-1997	2004
23,9	27,2	10,6	10,5	121 293	159 190
6,9	5,5				

Source : MAPAQ, 2002 et 2007

Selon le MAPAQ, « la production agricole de la MRC de L'Assomption est caractérisée par la diversité de ses productions, le grand nombre de petites entreprises en production de légumes et la présence des grandes productions conventionnelles (laitière, porcine et avicole) » (MAPAQ, 2002, p.16). Les tableaux suivants (7.13 et 7.14) confirment les observations précédentes sur la taille et la diversification des entreprises agricoles. Ainsi, nous pouvons remarquer que les revenus des fermes se répartissent majoritairement au sein de deux strates, dont celle inférieure à 24 999 \$ et l'autre, où les revenus peuvent varier de 100 000 à 249 000 \$.

Tableau 7.13 Le classement des entreprises agricoles de la MRC de L'Assomption en fonction du revenu (2004).

Nombre de fermes	Revenu par strate (\$)	(%) des fermes	Revenus (\$)	(%) des revenus totaux
8	Sans revenu déclaré	4,7	0	0,0
40	< 24 999	23,4	597 959	2,1
19	25 000 à 49 999	11,1	702 785	2,5
18	50 000 à 99 999	10,5	1 325 778	4,7
56	100 000 à 249 000	32,7	9 021 082	32,2
19	250 000 à 499 999	11,1	5 978 906	21,4
11	> 500 000	6,4	10 358 950	37,0
171	-	-	27 985 460	-

Source : MAPAQ, 2007

La répartition des entreprises (tableau 7.14) parmi les différentes productions végétales et animales démontre une fois de plus la diversification de l'économie agricole de la MRC. Toutefois, nous retrouvons une certaine concentration des entreprises au niveau des productions céréalière, laitière, de légumes frais, et de boucherie, et ce, à la fois pour 2004 et 2007. Cette classification, dont la production représente le 1^{er} revenu, diffère donc légèrement de celle basée sur les revenus totaux générés, puisque l'on retrouvait par ordre d'importance, les productions maraîchère, laitière, céréalière, de cultures abritées et l'horticulture ornementale (2004). À l'échelle de la CMM (total de 1 953 entreprises agricoles en 2004), les productions les plus importantes demeurent l'horticulture (772 entreprises), les grandes cultures (512 entreprises) et les bovins laitiers (259 entreprises) (MAPAQ, 2006).

Malgré le dynamisme de nos exploitations agricoles, les revenus à l'hectare de ces dernières (2 147 \$/ha) demeurent inférieurs à ceux que l'on observe à l'échelle de la région de Lanaudière (4 363 \$/ha), de la CMM (3 873 \$/ha), du Québec (3 686 \$/ha) et des MRC de la couronne Nord (3967 \$/ha) en 2004 (MAPAQ, 2007). Une plus grande proportion de la production végétale vouée aux grandes cultures semble expliquer ces résultats. À titre de comparaison, la production agricole de Laval, composée essentiellement d'entreprises horticoles, dont la serriculture et les légumes à forte valeur ajoutée, a permis de générer des revenus à l'hectare de l'ordre de 9 797 \$ (CMM, 2008b).

Tableau 7.14 Répartition des entreprises agricoles de la MRC de L'Assomption au sein des productions végétales et animales (2004 et 2007).

Productions végétales	Total des fermes en production végétale		Fermes déclarantes dont la production représente le 1 ^{er} revenu	
	2004	2007	2004	2007
	101	91		
Céréales			41	41
Fourrages			8	5
Légumes			30	22
Fruits			4	8
Horticulture ornementale			3	4
Cultures abritées			8	7
Acériculture			3	3
Autres productions végétales			4	1
Productions animales	Total des élevages		Fermes déclarantes dont la production représente le 1 ^{er} revenu	
	2004	2007	2004	2007
	70	69		
Bovins laitiers			43	30
Bovins de boucherie			14	15
Porcs			3	3
Volailles			4	4
Chevaux			5	14
Ovins			1	1
Autres productions animales			2	2

Source : MAPAQ, 2007 et 2011

Enfin, l'évolution du capital agricole (tableau 7.15), valeur correspondant « globalement au capital engagé dans la production de produits, c'est-à-dire les terres, les bâtiments, le bétail et la volaille, les machines et le matériel agricole » (CMM, 2008b : p.12), constitue un indice du climat financier agricole. Le tableau suivant présente l'évolution de cet indicateur entre 1991 et 2001, et ce, à différentes échelles géographiques. À la lecture de ce tableau, nous pouvons constater que le

capital moyen de nos entreprises agricoles demeure supérieur à celui de la CMM et du Québec. En considérant la qualité de nos sols, les conditions bioclimatiques favorables de notre territoire et les investissements consentis par nos exploitants agricoles, il appert que notre zone agricole recèle un potentiel de productivité inexploité, notamment lorsque l'on considère notre revenu à l'hectare cultivé.

Tableau 7.15 Évolution du capital agricole des secteurs géographiques de la CMM (1991-2001).

	1991		1996		2001		Variation capital 1991/2001 %
	Capital (MA\$)	Capital moyen (milliers \$)	Capital (MA\$)	Capital moyen (milliers \$)	Capital (MA\$)	Capital moyen (milliers \$)	
Couronne Nord	436	354	533	439	708	689	62
MRC de L'Assomption	58 -	500 -	84 104*	578 543*	120 157*	860 872*	107 -
MRC Deux-Montagnes	106	290	138	437	170	622	60
MRC Mirabel	164	340	204	429	292	717	78
MRC Les Moulins	59	327	57	381	64	585	8
MRC Thérèse-de-Blainville	49	312	49	390	62	625	27
Couronne Sud	467	432	538	527	781	936	67
MRC Beauharnois-Salaberry	22	484	27	709	37	1 265	68
MRC Lajemmerais	94	384	113	473	152	889	62
MRC La Vallée-du-Richelieu	118	421	134	531	193	869	64
MRC Roussillon	117	396	145	573	236	1 087	102
MRC Rouville	38	446	41	526	59	986	55
MRC Vaudreuil-Soulanges	83	458	78	484	105	771	27
Laval	94	412	111	550	111	688	18
Longueuil	21	376	29	487	63	1 099	200
Montréal	20	407	43	505	29	541	45
CMM	1 044	396	1 255	485	1 693	792	62
Québec	11 918	-	15 074	419	21 467	668	80

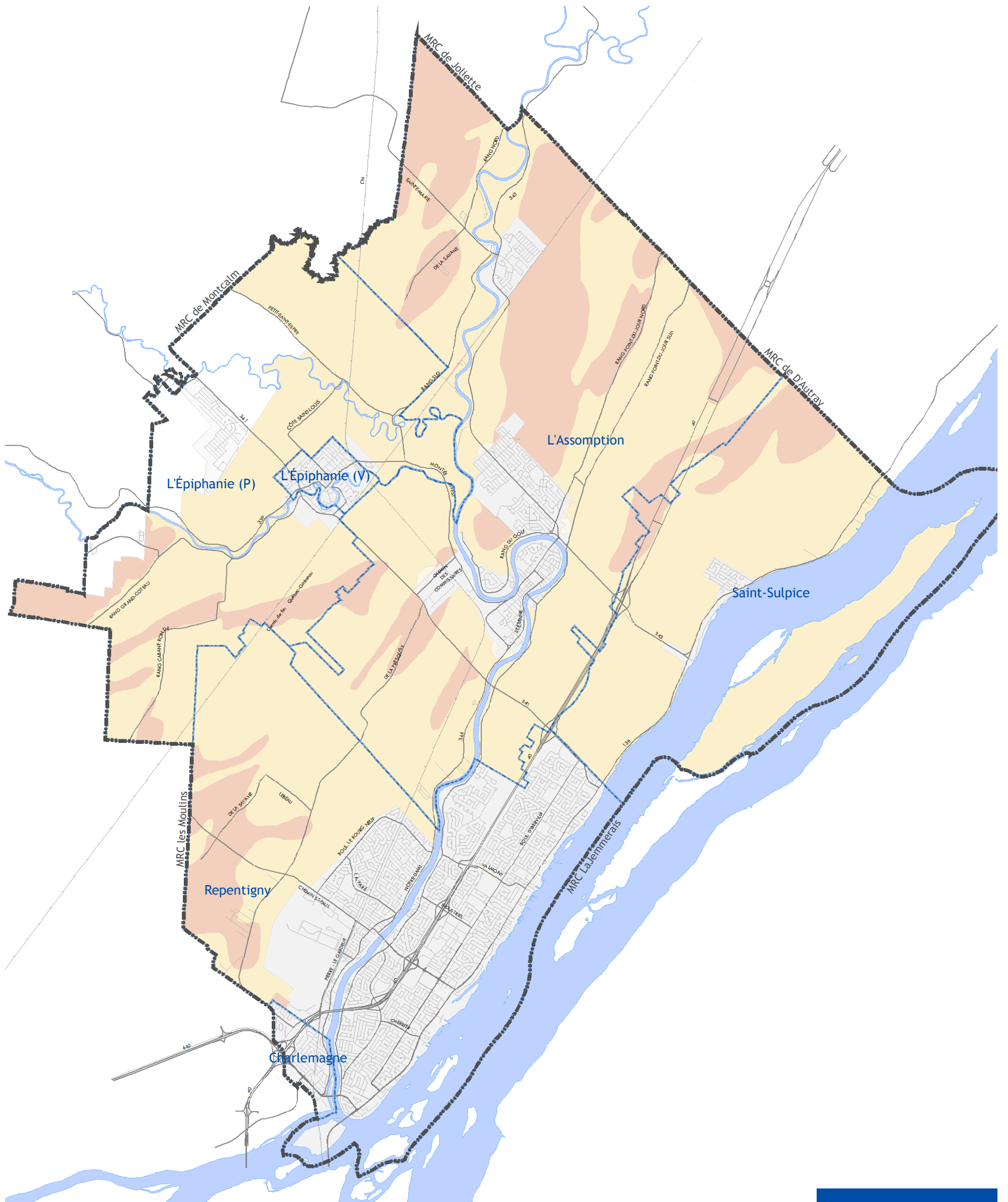
NOTE :

* Données incluant le capital agricole de L'Épiphanie paroisse (hors territoire CMM).

Source : MAPAQ, 2007 et CMM, 2008b.

7.4 FAITS MARQUANTS DE LA MRC DE L'ASSOMPTION SOUS L'ANGLE DE SON AGRICULTURE

- ➔ L'agriculture de la MRC de L'Assomption se caractérise par son dynamisme et son caractère périurbain;
- ➔ Vaste et homogène, la zone agricole représente 73 % du territoire de la MRC de L'Assomption en 2012;
- ➔ La superficie de la zone agricole est demeurée relativement stable depuis 1986;
- ➔ Les massifs boisés, les milieux humides, les contraintes physiques et les usages non agricoles caractérisent également notre zone agricole;
- ➔ Les indicateurs territoriaux sous-jacents à l'évolution de la zone agricole et de son dynamisme confirment l'importance de ce secteur d'activité au sein de notre MRC;
- ➔ En raison, entre autres, de son positionnement métropolitain, le taux de location des terres agricoles demeure élevé, soit 42 % en 2004;
- ➔ Malgré une diversification de l'économie agricole, les productions végétales dominent le portrait. En 2004, 60 % des entreprises agricoles œuvrent principalement dans ce type de production alors qu'en 2007, cette proportion est de 57 %. La proximité des grands marchés urbains tend ainsi à consolider cette tendance;
- ➔ En 2004, les productions végétales représentent 67 % des revenus agricoles de la MRC;
- ➔ Quant à elles, les productions animales tendent à régresser, notamment entre 1995 et 2004, phénomène que l'on observe également à l'échelle de la CMM.



Carte 7.1

Le potentiel agricole des sols de la MRC de L'Assomption

MRC de L'Assomption

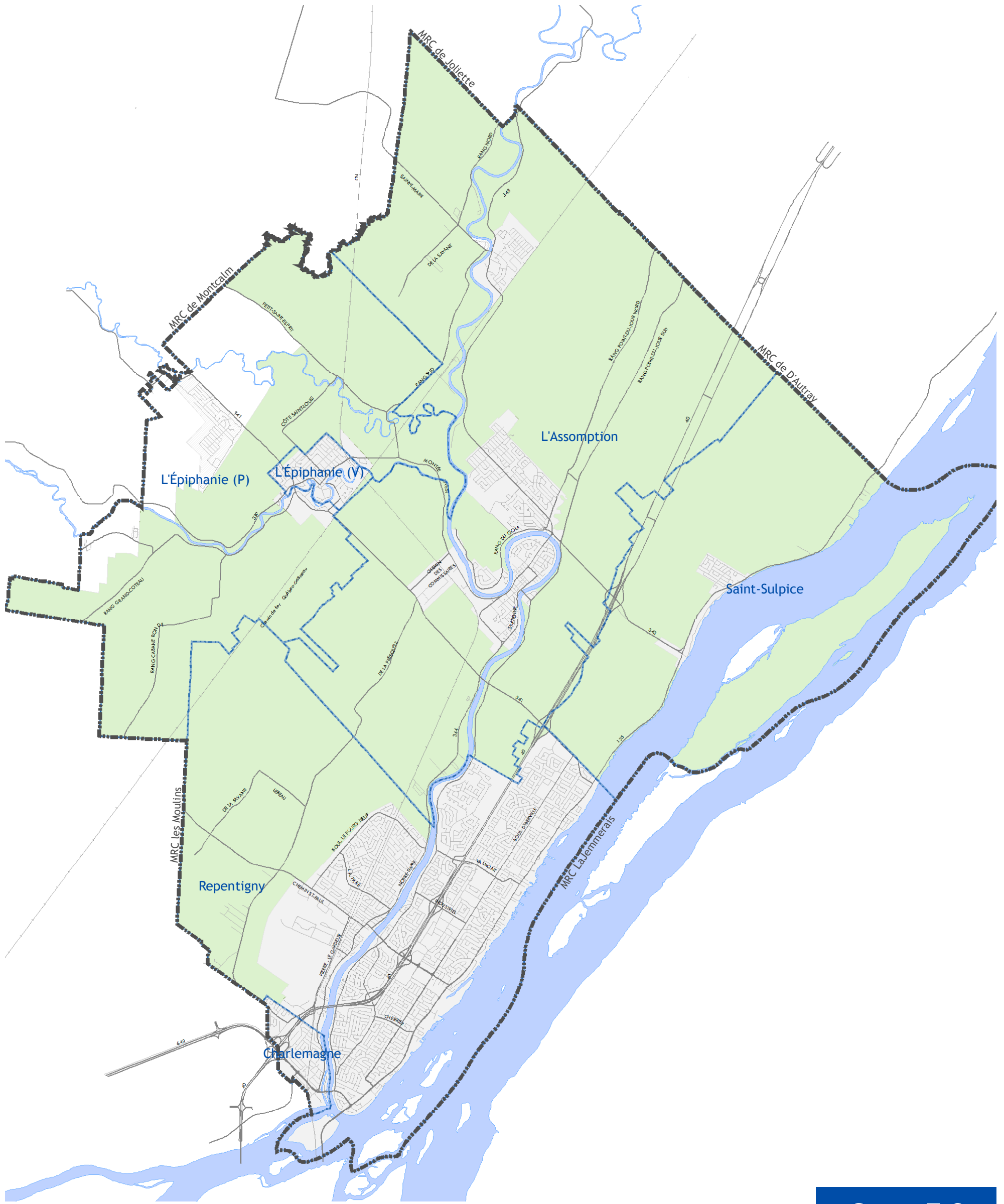
Schéma d'aménagement et de développement révisé

- Légende**
- Limite de la MRC
 - Limite municipale
 - Rue locale
 - Périmètre d'urbanisation (PU)
 - Zone résidentielle (hors PU)
 - Zone blanche non constructible (sauf Île Ronde)
 - Sols de catégorie 1 (classe 0, 2 et 3)
 - Sols de catégorie 2 (classe 4 et 5)

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:90 000 (Réf: format 11 x 17 po)

Réalisée à partir des fichiers numériques du Ministère des Ressources naturelles et de l'inventaire des terres du Canada (ARDA).





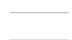


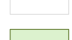

Carte 7.2

La zone agricole décrétée de la MRC de L'Assomption

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Légende

-  Limite de la MRC
-  Limite municipale
-  Rue locale
-  Périmètre d'urbanisation (PU)
-  Zone résidentielle (hors PU)
-  Zone blanche non constructible (sauf Île Ronde)
-  Zone agricole décrétée

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:90 000 (Réf: format 11 x 17 po)



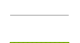

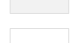

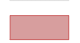


Réalisée à partir des fichiers numériques du Ministère des Ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.



Carte 7.3

Les milieux naturels de la zone agricole

Légende

-  Limite de la MRC
-  Limite municipale
-  Rue locale
-  Zone boisée
-  Périmètre d'urbanisation (PU)
-  Zone blanche non constructible (sauf Île Ronde)
-  Zone résidentielle (hors PU)
-  Milieu humide
-  Zone agricole décrétée

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012

Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:90 000 (Réf: format 11 x 17 po)



Légende

- Périmètre d'urbanisation (PU)
- Aire de contrainte
- Monticule de Till

Les contraintes physiques pour l'agriculture Ville de Repentigny

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé



L gende

 Aire de contrainte

Les contraintes physiques pour l'agriculture L'Assomption (1 de 2)

MRC de L'Assomption
Sch ma d'am nagement et de d veloppement r vis 



Légende

- Aire de contrainte
- Périmètre d'urbanisation (PU)

Les contraintes physiques pour l'agriculture Ville de L'Assomption (2 de 2)



MRC de L'Assomption
Schéma d'aménagement et de développement révisé



Carte 7.7

Autorisation de la C.P.T.A.Q. pour laquelle une affectation spécifique est attribuée par la municipalité Ville de L'Assomption (1 de 3)

Légende

-  Autorisation de la C.P.T.A.Q.
-  Limite municipale



MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé



Autorisation de la C.P.T.A.Q. pour laquelle une affectation spécifique est attribuée par la municipalité Ville de L'Assomption (2 de 3)

Légende

-  Autorisation de la C.P.T.A.Q.
-  Périmètre d'urbanisation (PU)


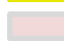
MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé



Autorisation de la C.P.T.A.Q. pour laquelle une affectation spécifique est attribuée par la municipalité Ville de L'Assomption (3 de 3)

Légende

-  Autorisation de la C.P.T.A.Q.
-  Périmètre d'urbanisation (PU)

MRC de L'Assomption



Schéma d'aménagement et de développement révisé



Carte 7.10

Droit acquis pour lequel une affectation spécifique est attribuée par la municipalité Ville de L'Assomption (1 de 4)

Légende

-  Droit acquis
-  Périmètre d'urbanisation (PU)




MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé



Droit acquis pour lequel une affectation spécifique est attribuée par la municipalité Ville de L'Assomption (2 de 4)

Légende

-  Limite municipale
-  Droit acquis
-  Périmètre d'urbanisation (PU)

Réalisé à partir des fichiers numériques du Ministère des ressources naturelles et de l'orthophotographie 2009 ©, Communauté métropolitaine de Montréal.

MRC de L'Assomption
Schéma d'aménagement et de développement révisé

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
Date : 21 août 2012
Projection : MTM NAD 83 Zone 8
Échelle : 1:10 000 (Réf: format 8,5 x 11 po)



Carte 7.12

Droit acquis pour lequel une affectation spécifique est attribuée par la municipalité Ville de L'Assomption (3 de 4)

Légende

- Limite municipale
- Droit acquis

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé



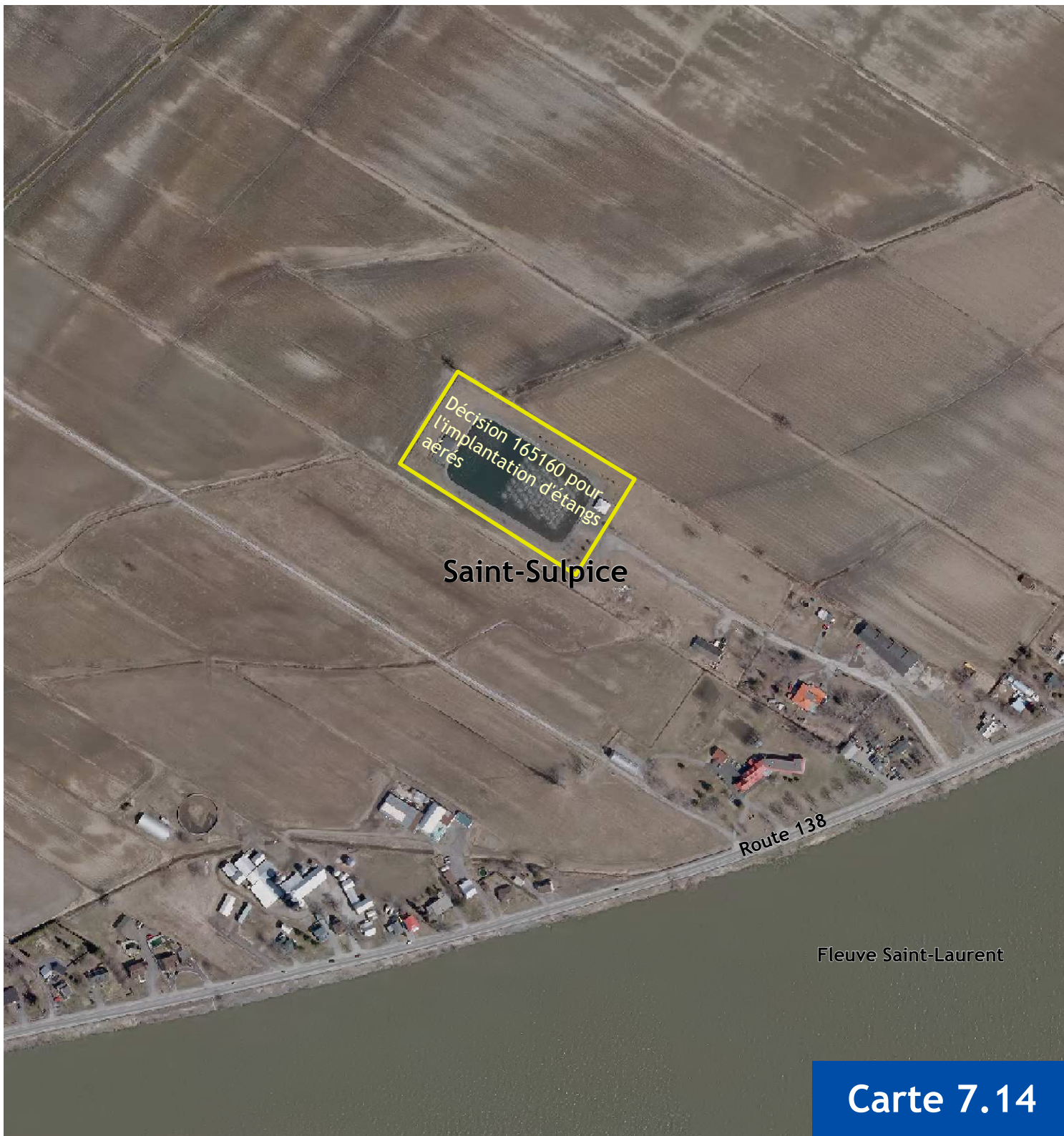
**Droit acquis pour lequel une affectation
spécifique est attribuée par la municipalité
Ville de L'Assomption (4 de 4)**

Légende

- Limite municipale
- Droit acquis
- Périmètre d'urbanisation (PU)

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé



**Autorisation de la C.P.T.A.Q. pour laquelle une affectation spécifique est attribuée par la municipalité
Paroisse de Saint-Sulpice**

Légende

 Autorisation de la C.P.T.A.Q.

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé